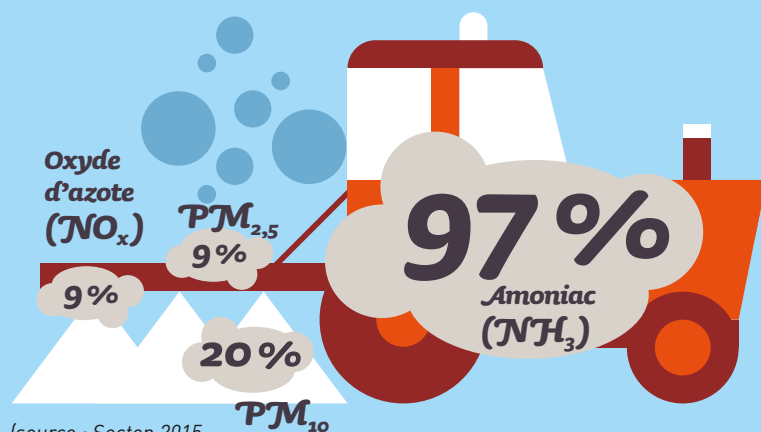


RÉDUIRE LES ÉMISSIONS dans le secteur agricole

Le secteur agricole est la principale source d'émissions d'ammoniac (NH_3), en partie responsables des épisodes de pollution aux particules qui surviennent au printemps.

Poids du secteur agricole dans les émissions primaires de chaque polluant



(source : Secten 2015
Émissions 2013)

LE SAVIEZ-VOUS ?

75 % des **rejets d'ammoniac** dans l'air proviennent des déjections animales dans les bâtiments.

80 % de **réduction des émissions d'ammoniac** si du fumier est incorporé dans les 4 heures suivant l'épandage.



LES SOLUTIONS

Améliorer les techniques d'épandage

Optimiser la fertilisation azotée et privilégier les engrais les moins volatils. Enfouir rapidement les effluents pour limiter la volatilisation de l'ammoniac au champ et employer des techniques ou des matériels d'épandage permettant de réduire les émissions.

Sur le terrain : en cas d'épisode de pollution, on peut recommander de décaler dans le temps les épandages de fertilisants, les travaux du sol et les activités de nettoyage de silo.

Sensibiliser les acteurs du monde agricole

Intégrer la qualité de l'air dans la formation initiale et continue. Informer l'ensemble des acteurs du développement agricole.

Sur le terrain : 20 millions d'euros sur 5 ans pour des opérations pilotes destinées à tester l'ensemble des solutions.



Couvrir les fosses à lisier

La couverture des fosses est efficace pour réduire les émissions liées au stockage d'effluents d'élevage.

Sur le terrain : un enjeu qualité de l'air a été introduit dans le plan de modernisation des bâtiments d'élevage, rendant éligible le financement de la couverture des fosses.

Limiter le brûlage des résidus agricoles à l'air libre

Le brûlage des pailles est interdit et le brûlage des résidus issus de l'élagage des haies, arbres fruitiers, vignes et autres végétaux doit être évité.

Sur le terrain : valoriser les résidus de culture (le ministère soutient la méthanisation de ces déchets).